

MESURES ET TAUX DE FAIBLE REVENU DANS L'INUIT NUNANGAT

Note de recherche

Par Gérard Duhaime et Roberson Édouard¹

Université Laval

RÉSUMÉ

Cette note de recherche mesure l'ampleur de la pauvreté chez les Inuit des quatre régions de l'Arctique canadien où ils résident. À partir des données du fichier maître du Recensement du Canada de 2006 et des enquêtes du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada sur le Panier de provisions nordiques révisé, une mesure de faible revenu (MFR) propre à chaque région est mise au point en tenant compte de la composition des ménages et des prix à la consommation. Pour l'ensemble des régions, la MFR s'établit à 22 216\$ et le taux de faible revenu (TFR) est de 44%. Il existe des variations régionales : ainsi au Nunavik, la MFR s'établit à 22 943\$ et le TFR est de 37,5%. Ces taux sont environ trois fois supérieurs aux taux observés au Canada et au Québec.

1 INTRODUCTION

Cette note de recherche vise à répondre à la question suivante : quelle est l'ampleur de la pauvreté dans l'Inuit Nunangat, c'est-à-dire le territoire occupé par les Inuit de l'Arctique canadien et les régions qui le composent? Elle découle des constats que les indicateurs de pauvreté existants ne couvrent que partiellement l'Arctique

¹ Université Laval, Québec, Canada. Gerard.Duhaime@soc.ulaval.ca, Roberson.Edouard@ciera.ulaval.ca.
© Gérard Duhaime et Roberson Édouard, 2012. Ce projet a bénéficié de l'appui financier de la Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée et du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, ainsi que de la collaboration du Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales.

canadien, se basent sur le Canada ou le Québec comme univers de référence et ne tiennent pas compte des spécificités régionales². Cela rend aléatoire leur interprétation.

La première des deux parties principales de ce texte présente la méthodologie de construction et d'utilisation des instruments de mesure de la pauvreté. Elle décrit les forces et faiblesses de la mesure de faible revenu retenue comme seuil de classement des ménages en termes de pauvreté. La deuxième partie présente et discute les résultats de l'analyse. Les taux de pauvreté avant et après impôt dans tout l'Inuit Nunangat et dans chacune des régions inuit y sont calculés. Par la suite, la mesure de faible revenu est ajustée à la composition des ménages et au coût de la vie, et les incidences de ces ajustements sur les taux de pauvreté sont calculées. La conclusion rappelle l'utilité et les limites de l'exercice.

2 MÉTHODE

2.1 Le choix de la mesure

Il n'existe pas de mesure officielle de la pauvreté au Canada, et encore moins dans l'Arctique inuit. Aucun consensus n'a pu être trouvé sur une définition de la pauvreté, ni sur la manière de la mesurer. Les agences de statistiques fédérale et provinciale mettent toutefois à notre disposition des instruments de mesure de réalités analogues³. Nous pouvons les classer en quatre grandes familles.

❖ *La famille des seuils* regroupe des mesures par rapport auxquels on classe les individus et les ménages. Les seuils sont définis arbitrairement ; ils sont parfois établis en fonction de la mesure des biens qu'on juge essentiel de pouvoir se procurer, dans un contexte social donné, pour avoir une vie « décente ». Certains seuils portent sur l'incidence, d'autres sur la gravité, d'autres encore sur l'intensité du phénomène de pauvreté : seuil de faible revenu, mesure de faible revenu, seuil de risque de

² Exception faite des travaux de Bibi et Duclos (2009) où l'impact des échelles écologiques sur les résultats de l'analyse a été mis en évidence.

³ Pour un inventaire des méthodes et des instruments de mesure de la pauvreté au Canada et au Québec, voir Morasse (2005), Morin (2006), Fréchet et al. (2011).

pauvreté, mesure de panier de consommation, etc. Une fois établis, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à ces seuils est réputée « à faible revenu » ou « pauvre ».

- ❖ *La famille des indicateurs de dispersion du revenu* regroupe des mesures qui touchent précisément aux enjeux des inégalités socioéconomiques. Le ratio inter-quintile, le coefficient de Gini, le coefficient de polarisation, l'indice de polarisation sont des exemples d'indicateurs qui montrent l'ampleur des inégalités dans la distribution du revenu parmi diverses populations ou au sein de la même à travers le temps.
- ❖ *La famille des indices composites* ne regroupe pas des mesures directes de la pauvreté matérielle, mais des agrégations d'indicateurs précis mesurant l'une ou l'autre des dimensions de la pauvreté. Ces indices, l'indice de développement humain, l'indice de bien-être collectif, l'indice de défavorisation matérielle et sociale, l'indice multidimensionnel de pauvreté-richesse, pour ne citer que ceux-là, tentent de rendre compte des dimensions matérielles, relationnelles ou identitaires de la pauvreté.
- ❖ Enfin, *la famille des indicateurs de représentations sociales* regroupe des mesures qui se rapportent à la fois aux seuils subjectifs qui définissent la population des pauvres (estimation subjective du revenu minimum nécessaire); au jugement des individus par rapport à leur situation (niveau de satisfaction par rapport au revenu par exemple); et aux indicateurs qualitatifs de représentation sociale de la pauvreté, des pauvres et des conditions de vie qui y sont associées.

Ce texte, qui vise à prendre la mesure de la pauvreté dans l'Inuit Nunangat, se limitera à la méthode des seuils. Toutefois, il n'est pas possible actuellement d'estimer rigoureusement le seuil de pauvreté matérielle à partir d'une approche budgétaire pour l'ensemble de la population arctique du Canada, notamment en raison de l'indisponibilité de certaines données pour les régions inuit (l'Enquête sur les dépenses des familles par exemple). Par conséquent, le travail sera fondé uniquement sur la Mesure de faible revenu (MFR), malgré les faiblesses qu'on lui reconnaît⁴.

⁴ Plusieurs de ces faiblesses sont décrites dans les articles de Statistique Canada (2007a), *Murphy et al.* (2009), *Xhang* (2010).

Ce choix ne va pas sans conséquence. En ciblant principalement l'incidence et l'ampleur du phénomène de pauvreté dans l'Arctique canadien, ce travail fait provisoirement l'impasse sur la gravité, l'intensité et l'évolution du phénomène au cœur de l'Inuit Nunangat. Les données présentées ici ne permettent pas non plus d'observer la pauvreté de transition (par exemple, durant les études ou après un divorce, ou encore dans un contexte de chômage conjoncturel) et de la distinguer de la pauvreté persistante ou chronique.

2.2 Source de données

Le calcul de la MFR repose généralement sur le revenu familial médian. Cette information peut provenir soit de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), soit de la Banque de données sur la famille, soit de l'EAPA-SLICA, ou finalement du Recensement de la population.

L'EDTR comme la plupart des autres enquêtes nationales ne prennent pas toujours en compte les Premières Nations et les Inuit dans la définition de leur échantillon. Il en résulte que même si certains questionnaires ont été complétés par des membres des Premières Nations et des Inuit, les données collectées ne peuvent pas être extrapolées à l'ensemble des résidents de l'Inuit Nunangat ou être désagrégées selon les subdivisions du territoire inuit. L'EAPA et le Recensement du Canada offrent ces possibilités. Aussi, les données du Recensement de la population canadienne seront-elles utilisées; celles du recensement de 2006 sont les plus récentes disponibles pour les traitements envisagés⁵.

Les données du Recensement de 2006 sont rassemblées dans le fichier maître de microdonnées de Statistique Canada accessible dans les centres de données de recherche gérés par le Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales. Elles ont d'abord été extraites du fichier source puis agrégées et pondérées pour faire des ménages de l'Inuit Nunangat l'unité d'analyse. À l'aide du progiciel SPSS, les estimations ont été produites en tenant compte des règles qu'impose la Loi sur la statistique du Canada en

⁵ Les données sur le revenu du fichier de données de l'EAPA proviennent du recensement et les données du Recensement de population de 2006 sont elles-mêmes principalement importées des dossiers de déclaration de revenus à l'Agence de revenu du Canada.

regard de la confidentialité dans la divulgation de données d'enquête. Une fois produites, les données ont été exportées dans un chiffrier du logiciel Excel où, les cas échéants, les fréquences absolues ont été arrondies au multiple de cinq le plus proche, et où chaque cellule d'information comprend un minimum de 10 cas avant arrondissement.

2.3 Variable mesurée

D'une manière générale, la mesure de faible revenu se définit comme la moitié (50%) du revenu familial médian. Il s'agit d'une mesure relative de la pauvreté. Elle n'indique donc pas seulement la situation d'une famille et de ses membres, mais aussi leur position par rapport aux autres ménages de l'univers de référence. Dans le cadre de cette étude, l'univers de référence de la distribution n'est ni le Canada, ni la province de Québec, mais l'Inuit Nunangat. Cette précision signifie que la mesure de faible revenu dont il est question ici est calculée non pas relativement au revenu de l'ensemble des familles canadiennes, mais à celui de l'Inuit Nunangat et de chacune des régions qui le composent.

Le recensement fournit des informations sur les différentes sources de revenu des Canadiens, aux échelles de l'individu, de la famille de recensement, de la famille économique, des ménages, etc. Considérant les caractéristiques sociodémographiques des collectivités inuit (notamment la forte proportion de ménages multifamiliaux et la rémanence des formes de solidarité familiale), le calcul de la MFR a été fondé sur le revenu total des ménages, c'est-à-dire la somme des revenus totaux de tous les individus qui les composent.

La base de données de Statistique Canada utilisée ici contient des données sur le revenu total des ménages avant et après impôt. La MFR, faut-il le rappeler, dépend de la médiane de ce revenu. Parce que l'impôt tend à réduire, en raison de sa nature progressive, jusqu'à un certain seuil, les écarts de la distribution des revenus, le revenu médian avant impôt échoue le test de rapprochement du revenu disponible des ménages. Il reflète davantage la dispersion de la distribution des revenus. Le revenu total des ménages après impôt, en revanche, en étant plus proche de leur revenu disponible, rend

mieux compte de la configuration de la distribution du pouvoir d'achat effectif des ménages.

Le revenu après impôt compte toutefois certaines limites. D'abord, pour les individus qui n'ont pas autorisé Statistique Canada à utiliser les informations qui se trouvent dans leur déclaration de revenu, cette donnée est basée sur une estimation subjective des répondants quant au revenu total de tous les membres de leur ménage et de l'impôt qui y est prélevé⁶. De plus, rapporte Morasse (2005), comme un certain nombre de personnes ne font pas de déclaration de revenus (par exemple, les sans-abri, les travailleurs au noir, les personnes qui ne savent pas s'y prendre ou ne voient pas d'avantage à en faire), les statistiques élaborées à partir des enquêtes et des dossiers fiscaux des individus ne peuvent que sous-estimer le nombre des personnes à faible revenu. Elles peuvent également sous-estimer le revenu des personnes à revenu élevé en raison de l'évasion fiscale. En outre, l'utilisation du revenu après impôt peut laisser croire que la situation des moins nantis s'est améliorée après l'impôt, tandis qu'il n'en est rien. Cette impression vient du fait que le taux de faible revenu après impôt est toujours inférieur à celui d'avant impôt. Un peu comme si certains des moins nantis sortaient de la pauvreté après leur déclaration fiscale. Enfin, le revenu après impôt ne doit pas être confondu avec le revenu net ou effectif des ménages dans la mesure où il ne comprend pas les remboursements d'impôt ou les crédits d'impôt accordés à certains contribuables.

Tout compte fait, malgré ces faiblesses, ces deux indicateurs, chacun à sa façon, peuvent permettre d'apprécier certains aspects de la pauvreté matérielle dans l'Inuit Nunangat. Ils représentent la mesure disponible la plus détaillée et la plus représentative de la réalité arctique. Les résultats auxquels ils conduisent doivent néanmoins être utilisés avec précaution, et leurs interprétations doivent être circonstanciées.

2.4 Ajustement de la mesure à la composition des ménages

Afin de rapprocher la mesure du pouvoir d'achat effectif des ménages, des ajustements ont été appliqués au revenu total avant et après impôt en fonction de deux paramètres : la composition des ménages et les prix à la consommation. Car, force est de

⁶ Voir la note précédente.

constater qu'un même revenu nominal ne donne pas nécessairement accès à un même standard de vie à des ménages de composition différente et vivant dans des régions différentes. La composition des ménages et le coût de la vie influencent pour ainsi dire l'impact du revenu sur le niveau de vie des populations.

Le revenu total des ménages a d'abord été ajusté à leur composition. Pour isoler la part de la composition des ménages dans l'effet du revenu déclaré sur leur standard de vie, un facteur de pondération spécifique du recensement de 2006⁷, fourni avec le fichier maître de données de Statistique Canada (HHINC_Eq), a été utilisé (Tableau 1). Le revenu total des ménages a alors été divisé par ce facteur d'équivalence de manière à obtenir le revenu ajusté. Celui-ci est donc standardisé de telle sorte qu'une valeur plus élevée indique un niveau de vie supérieur, indépendamment de la configuration des ménages. Cette affirmation n'est vraie que dans la mesure où l'on parle de résidents d'une même région inuit.

2.5 Ajustement de la mesure aux prix à la consommation

L'observation des prix des produits de consommation révèle des différences importantes entre le Nord et le Sud et entre les régions nordiques elles-mêmes. Un même dollar n'autorise pas un même pouvoir d'achat dans toutes les régions en cause. C'est pourquoi, un deuxième facteur d'ajustement du revenu des ménages a été calculé.

Mais ici encore, l'ajustement a été réalisé en fonction des limites des données disponibles. Il n'existe pas de mesure valide de la différence du coût de la vie entre l'Inuit Nunangat et le Sud du pays, comme cela a été constaté à plusieurs reprises (Duhaime et al. 2009). Les données existantes sont conceptuellement et géographiquement parcellaires. Il faut donc se rabattre sur des données proximales; même si elles ne peuvent refléter *stricto sensu* les différences de coût de la vie, elles

⁷ Il s'agit d'une échelle d'équivalence qui accorde des poids différents aux membres d'un même ménage en fonction de leur âge. L'aîné reçoit un facteur de 1, tandis que la personne qui le suit en âge ainsi que tous les autres membres âgés de 16 ans et plus reçoivent un facteur de 0,4. Les membres du ménage âgés de moins de 16 ans reçoivent un facteur de 0,3. La somme des facteurs individuels donne le facteur d'équivalence du ménage (Paquet 2009). Cette échelle a le mérite de rabattre sur le revenu nominal des ménages leurs besoins spécifiques.

permettent au moins de tenir compte de certains écarts documentés selon des méthodes explicites et valides.

Pour obtenir ce facteur d'ajustement, les données ventilées par région des enquêtes sur les prix du ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC), jusqu'à récemment nommé ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), ont été utilisées. En vertu du programme Aliments-poste, qui a existé durant quelques décennies avant d'être aboli en 2010, le ministère collectait, à différents moments de l'année, des informations sur les prix moyens d'un même panier de provisions nordique. Les données étaient récoltées dans certaines collectivités nordiques isolées et dans les centres du sud du pays où elles s'approvisionnaient. Ces enquêtes, intitulées Panier de provisions nordique, puis Panier de provisions nordique révisé, avait pour but d'observer les écarts de prix à l'achat d'aliments composant un régime nutritif pour une famille de quatre personnes, conformément aux apports nutritionnels recommandés pour les Canadiens. Ces enquêtes de prix ont été menées de 2005 à 2010 et les informations disponibles sont plus complètes pour les années 2007, 2008 et 2009 (AADNC 2010).

À partir des données disponibles pour ces années, les prix moyens par région des produits périssables, des produits non-périssables, et de l'ensemble du panier de produits nordiques révisé ont été calculés. Ensuite, en prenant les centres d'approvisionnement correspondants dans les villes plus au sud comme références (parce que les prix y sont constamment les moins élevés), et le prix moyen en 2007 comme base (prix 2007 = 100), un indice unique de prix pour chaque région et pour l'ensemble du panier a été calculé, ainsi que des indices ventilés pour les produits périssables et pour les produits non-périssables.

Le deuxième facteur de correction du revenu total des ménages a ainsi été obtenu, un peu tel un indice de parité de pouvoir d'achat. Selon cet indice, un produit qui coûte un dollar dans les centres du sud, coûterait environ 1,66 \$ dans l'Inuit Nunangat, soit une valeur moyenne entre 1,30 \$ au Nunatsiavut, 1,66 \$ au Nunavik, 1,79 \$ chez les Inuvialuit et 1,88 \$ au Nunavut (Tableau 2).

Le revenu total des ménages doublement ajusté a été obtenu en divisant le revenu total de chaque ménage par le produit du facteur d'ajustement aux prix à la consommation et par celui du facteur d'ajustement à la composition des ménages. $Y = R / (f1 * f2)$ où : Y = revenu doublement ajusté, R = revenu initial, f1 = facteur d'ajustement à la composition des ménages, et f2 = facteur d'ajustement aux prix à la consommation.

3 RÉSULTATS

3.1 Population étudiée

D'après les données du recensement canadien, en 2006, 48 015 individus dont 39 475 Inuit, 1 475 Autochtones non-inuit et 7 060 non Autochtones habitaient l'Arctique canadien. L'étude porte sur une population de 46 540 personnes, à l'exclusion des Autochtones non inuit, regroupées dans 13 190 ménages privés. Cette population était inégalement répartie entre les régions : le Nunavut rassemblait 62% de la population, le Nunavik 22%, la région des Inuvialuit 10% et le Nunatsiavut environ 5%. Dans toutes les régions, une forte majorité de la population est inuit, très jeune et faiblement scolarisée. Le rapport de féminité y était relativement faible (1,017). Pas moins de 18% des Inuit vivaient dans un ménage multifamilial, 28% d'entre eux vivaient dans des logements qui nécessitaient des réparations majeures et le quart des enfants inuit vivaient avec un parent seul (Statistique Canada 2008).

Quelle est la part de cette population qui devrait être qualifiée de pauvre? Cette proportion varie-t-elle selon que les données sont brutes ou ajustées? Ces questions seront successivement examinées dans les lignes qui suivent. Les opérations et les observations auxquelles elles conduisent porteront d'abord sur l'Inuit Nunangat dans son ensemble; la dernière section permettra de mettre en évidence les principales spécificités régionales.

3.2 Revenu non ajusté

L'analyse des données conduit aux résultats suivants. Pour l'ensemble de l'Inuit Nunangat, le revenu médian non ajusté des ménages se situe à 60 490\$ avant impôt, et à 53 053\$ après impôt (Tableau 3). En calculant la moitié de ce montant, on a obtenu une mesure de faible revenu (MFR) après impôt de 26 527\$ (Tableau 4). Cette mesure de

faible revenu est ensuite utilisée pour calculer le nombre de ménages qui se situent dans cette catégorie. L'opération révèle un taux de faible revenu (TFR) de 21% pour l'ensemble de l'Inuit Nunangat.

3.3 Revenu ajusté à la composition des ménages

L'ajustement pour tenir compte de la composition des ménages a pour effet de réduire considérablement le revenu nominal en la rapprochant du pouvoir d'achat réel des ménages, parce qu'elle évacue les effets d'échelle attribuables à la composition des ménages. Le revenu total des ménages est modifié par un facteur d'équivalence qui lui est appliqué. Ainsi ajusté, pour l'ensemble de l'Inuit Nunangat, le revenu médian se situe à 30 492\$ avant impôt, et à 26 766\$ après impôt (Tableau 3). En calculant la moitié de ce montant, la mesure de faible revenu (MFR) après impôt s'établit à 13 263\$ (Tableau 4). Cette mesure de faible revenu produit, pour l'ensemble de l'Inuit Nunangat, un taux de faible revenu après impôt (TFR) de 19%. Le résultat obtenu présente un écart à la baisse relativement faible par rapport à celui des données non ajustées.

3.4 Ajustement additionnel aux prix à la consommation

L'effet de l'ajustement aux prix à la consommation du revenu déjà ajusté pour tenir compte de la composition des ménages dans le calcul du taux de faible revenu est nul, quand on applique la formule à la lettre. En effet, en divisant tous les revenus initialement ajustés à la composition des ménages par le même indice des prix dans chaque région, on obtient certes des revenus médians doublement ajustés inférieurs; mais cela ne modifie pas la distribution de la population elle-même. Aussi, pour l'ensemble de l'Inuit Nunangat, ce deuxième ajustement ne fait que dégonfler le revenu médian des ménages : il le rabaisse de presque de moitié, soit de 30 491,77 \$ à 17 620 \$ avant impôt, ou de 26 766,34 \$ à 15 563,44 \$ après impôt (Tableau 3). Il en va de même de la mesure de faible revenu, qui diminue dans une proportion rigoureusement identique (Tableau 4). L'effet net de cette étape des calculs est donc nul sur les taux de faible revenu, qui restent inchangés (Tableau 4).

3.5 Rehaussement du revenu ajusté à la composition des ménages

L'opération précédente ne permet donc pas de mettre en évidence l'influence des prix à la consommation sur le taux de pauvreté. Il en est ainsi parce que les données utilisées sont des données nominales. Il faut donc transformer les données nominales en données effectives de manière à ce que les seuils de faible revenu reflètent des standards de vie et puissent être comparés. Aussi, au lieu d'appliquer directement les facteurs d'ajustement des prix sur les revenus totaux des ménages, ceux-ci sont appliqués de préférence aux seuils nominaux. La conversion des seuils nominaux en les multipliant par les facteurs d'ajustement des prix permet d'obtenir de nouveaux seuils de faible revenu rehaussés. Ces seuils sont pour ainsi dire exprimés dans une même unité : le dollar du Sud de 2007 (PPA). Ce sont ces seuils rehaussés qui sont ensuite employés pour calculer les taux de faible revenu.

À l'aide de ce nouveau barème, pour l'ensemble de l'Inuit Nunangat, la mesure de faible revenu calculée après impôt est donc passée à 22 216 \$ et le taux de faible revenu a grimpé à 44% (Tableau 4).

Ces calculs feraient passer le taux de pauvreté de 21% sans ajustement, à 19% après un premier ajustement, puis à 44% après le rehaussement de cet ajustement (Tableau 4).

3.6 Variations régionales

Même s'ils reflètent davantage la situation des régions les plus peuplées (Nunavut et Nunavik), les résultats pour l'ensemble de l'Inuit Nunangat représentent, dans leurs caractéristiques majeures, la situation de toutes les régions inuit du Canada. D'abord, la valeur initiale des seuils avant impôt diminue de manière importante lorsque ceux-ci sont ajustés à la composition des ménages (Tableau 4, étape 2). Ces écarts sont plus prononcés au Nunavik et au Nunavut par rapport au reste de l'Inuit Nunangat. Dans ces régions, le revenu médian initial est plus élevé, mais les ménages sont plus peuplés et plus jeunes. Ensuite, lorsque la valeur finale des seuils est rehaussée en fonction de l'indice des prix spécifique à chaque région, l'écart s'avère moins élevé au Nunatsiavut où les différences de prix avec les localités de référence au sud sont les moins prononcées

(Tableau 4, étape 3.2). Enfin, après le rehaussement, le taux de pauvreté a triplé au Nunavik, doublé chez les Inuvialuit et au Nunavut, tandis qu'il a augmenté de 60% au Nunatsiavut. Mais au moment d'interpréter cette hausse, il faut garder à l'esprit que les ménages en situation de faible revenu n'ont pas invariablement les mêmes standards de vie : les plus faibles se trouvent au Nunatsiavut et au Nunavik, les plus élevés chez les Inuvialuit.

4 CONCLUSION

Tout compte fait, l'impact des prix à la consommation sur l'incidence de la pauvreté dans le Nord est considérable. Le taux de pauvreté après impôt de l'Inuit Nunangat est passé de 21% sans ajustement à 44% après le rehaussement de l'ajustement (Tableau 4, étape 3.2).

En appliquant aux données de base du Recensement des ajustements qui tiennent compte à la fois de la composition des ménages et des prix à la consommation, les mesures obtenues semblent refléter plus adéquatement que les mesures courantes, la situation des régions inuit du Canada. Les taux de faible revenu calculés après impôt indiqueraient que quelque 5 700 des 13 190 ménages habitant l'Inuit Nunangat seraient en situation de faible revenu.

Si la pauvreté semble généralement plus fréquente dans les régions inuit que dans la population canadienne ou québécoise en général⁸ ; elle n'est pas pour autant également répartie dans l'ensemble de l'Inuit Nunangat. Les variations entre les régions sont importantes, autant en ce qui concerne les seuils que les taux. Les paramètres de base qui déterminent les calculs sont eux-mêmes très différents d'un bout à l'autre du territoire : la taille de la population, la taille des ménages, la distribution du revenu et le revenu médian qui en découle, ainsi que les différences de prix à la consommation. C'est pourquoi il est indispensable d'interpréter ces résultats avec prudence.

⁸ D'après Bibi et Duclos (2009), en 2005, 16% des familles québécoises contre 17% des familles canadiennes vivaient avec un faible revenu. Les taux correspondants de Statistique Canada sont respectivement de 14% et de 13%. Ces taux varient selon l'unité d'analyse utilisée (individu, famille de recensement, famille économique, ménage), les univers de référence et les agences statistiques qui les produisent.

Un revenu élevé n'implique pas nécessairement un niveau de vie élevé. Encore faut-il savoir les charges que supporte ce revenu. Si un ménage surpeuplé, comportant plus d'adultes dans un environnement où les prix à la consommation sont aussi très élevés, en dépend, alors ce revenu pourrait correspondre à un très bas niveau de vie. C'est exactement la situation de beaucoup de ménages dans les grandes régions de l'Inuit Nunangat (Nunavut, Nunavik).

En contrepartie, lorsque, dans une communauté, un grand nombre de ménages sont composés de peu d'individus et surtout de peu d'adultes, même si ces adultes gagnent individuellement des revenus relativement élevés, leur revenu total qui est une combinaison de tous les revenus individuels risque en moyenne de ne pas être très élevé. Mais ce revenu supporterait par le fait même une charge moins élevée que celui des ménages peuplés. Par conséquent, à cause de la distribution des revenus, une bonne partie des ménages de cette communauté risque de se retrouver sous le seuil de faible revenu, mais avec un niveau de vie relativement supérieur à celui des communautés où les ménages seraient surpeuplés. C'est probablement ce qui explique inversement la surreprésentation des ménages Inuvialuit sous le seuil de faible revenu avant ajustement comparativement à ceux des autres régions, et cela tandis que son seuil de faible revenu est le deuxième moins élevé. Comme de surcroît, les prix à la consommation y sont les plus élevés, l'indexation des prix a ramené en-dessous du seuil près de la moitié des ménages. Là encore, il ne faut pas perdre de vue que le seuil de faible revenu chez les Inuvialuit correspond, toutes proportions gardées, à un niveau de vie nettement supérieur à celui des autres régions de l'Inuit Nunangat.

Les différences observées ne peuvent donc être adéquatement comprises sans une analyse conjointe des écarts de seuils et de taux. Cette analyse est rendue possible grâce à l'effort réalisé pour rendre comparables ces seuils et ces taux initialement relatifs. Au-delà d'une estimation de la dispersion des revenus des ménages dans les régions de l'Inuit Nunangat, le niveau de vie qui y est associé doit être considéré. Ainsi, au lieu de conclure, à partir de taux relatifs, que la pauvreté est plus répandue dans la région Inuvialuit (TFR = 45%) qu'au Nunatsiavut (TFR = 25%), les résultats mettent surtout en évidence le fait que les ménages pauvres du Nunatsiavut sont susceptibles d'avoir un

niveau de vie moins élevé que les autres, et cela notamment parce que le seuil d'entrée dans la pauvreté y est fixé plus bas, toutes proportions gardées.

Ces résultats invitent à la prudence au moment d'interpréter des seuils et des taux relatifs à des univers géo-démographiques différents. En effet, la comparaison sommaire entre des échelles géographiques sans commune mesure peut conduire à des diagnostics trompeurs. Par exemple, les taux de pauvreté trouvés dans l'Inuit Nunangat pourraient nourrir le discours alarmiste qui circule déjà à propos des Autochtones. Or, il y a fort à parier qu'on trouverait des résultats semblables, à une échelle comparable dans d'autres régions du pays, si on faisait le même exercice pour d'autres communautés présentant une configuration socioéconomique identique à celle des régions de l'Inuit Nunangat : forte croissance démographique, jeunesse de la population, fort taux de dépendance, ménages multifamiliaux et surpeuplés, fort taux de chômage, prix à la consommation élevés, etc.

Cette note de recherche représente une étape franchie dans la poursuite d'une compréhension plus approfondie des facteurs de pauvreté dans les régions inuit. Elle invite à poursuivre l'analyse au-delà des seuils et des taux afin de mieux comprendre le phénomène social qui se joue derrière les chiffres. En analysant à l'aide de tests d'hypothèse les caractéristiques sociodémographiques (p. ex. : âge et sexe) des individus, les conditions de vie des familles et la structure des ménages (p. ex. : monoparentalité et ménages multifamiliaux) qui se trouvent en situation de faible revenu, la réalité de la pauvreté dans l'Inuit Nunangat pourrait être mieux comprise.

5 RÉFÉRENCES

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADA (ci-devant (AINC) (2010). *Les résultats par région des enquêtes sur les prix*. [En ligne] Consulté le 08 juin 2012 : <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100035986>.

BIBI, S. et J.-Y. DUCLOS (2009). « La pauvreté au Québec et au Canada ». *Cahier de recherche/Working Paper 09-22*, Québec : CIRPEE, 53 p.

- COLLIN, C. et H. JENSEN (2009). *La pauvreté au Canada : un profil statistique*, PRB 09-17F, Ottawa, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.
- DUHAIME, G. (2009). *La pauvreté au Nunavik: État des connaissances*. Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée, Québec : Université Laval, 41p ; *Poverty in Nunavik. State of Knowledge*. Canada Research Chair on Comparative Aboriginal Condition, Québec: Université Laval, 41p.
- FRÉCHET G. et al. (dir.) (2011). *Statistiques sociales, pauvreté et exclusion sociale. Perspectives québécoises, canadiennes et internationales*. Montréal : PUM, 285 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2012), *Taux de faible revenu, MFR-seuils avant impôt, particuliers, Québec, 1996-2009*, Compilation de l'ISQ. [en ligne] Consulté le 8 juin 2012 : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls_mengs_niv_vie/revenus_depense/revenus/mod1_hh_1_5_6_0.htm
- MORASSE, J. A. (2005). *Inventaire des indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale*, Québec : Institut de la statistique du Québec et Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 94 p.
- MORIN, A. (2006). *Recueil statistique sur la pauvreté et les inégalités socioéconomiques au Québec*. Québec : Institut de la Statistique du Québec, 134 p.
- MURPHY, B., X. ZHANG et C. DIONNE (2009). *Révision de la mesure de faible revenu (MFR) de Statistique Canada*. Document de recherche, Série de documents de recherche – Revenu, Statistique Canada, Ottawa : Division de la statistique du revenu, no 75F0002M – no 004 au catalogue, 34 p.

- PAQUET, B. (2009). *Les seuils de faible revenu de 1992 à 2001 et Les mesures de faible revenu de 1991 à 2000*. Statistique Canada, Ottawa : Division de la statistique du revenu, no 75F0002MIF2002005 au catalogue, 58 p.
- SARLO, C. (2001). *Measuring Poverty in Canada*. Vancouver, Colombie-Britannique : The Fraser Institute.
- STATISTIQUE CANADA (2007a). *Les seuils de Faible Revenu de 2006 et les Mesures de Faible Revenu de 2005*. Document de Recherche N° 75F0002MIF–N° 004 au catalogue.
- STATISTIQUE CANADA (2007b). *Profils des communautés de 2006*, Recensement de 2006, produit n° 92-591-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 13 mars 200, consulté le 8 juin 2012 : <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=F>
- STATISTIQUE CANADA (2008). *Peuples autochtones du Canada en en 2006 : Inuits, Métis et Premières nations, Recensement de 2006*. Ottawa, produit no 97-558 au catalogue, [En ligne], consulté le 8 juin 2012 : <http://www12.statcan.ca/francais/census06/analysis/aboriginal/tables.cfm#maps>.
- STATISTIQUE CANADA (2010). *Le revenu au Canada, 2009 (tableaux 202-0802 et 202-0804)*. Ottawa, Statistique Canada, 2010 (No 75-202-X au catalogue).
- ZHANG, X. (2010). *La mesure du faible revenu au Canada : Que nous apprennent les divers seuils et indices?*, Ottawa, Série de documents de recherche – Revenu, No 75F0002M – no 3 au catalogue.

Tableau 1	
Échelle d'équivalence pour le calcul de la mesure de faible revenu, Canada 2006	
Composition de la famille	Facteur d'équivalence
Un adulte	1,0
Deux adultes/ Un adulte, un enfant	1,4
Trois adultes	1,8
Deux adultes, un enfant/ Un adulte, deux enfants	1,7
Quatre adultes	2,2
Trois adultes, un enfant	2,1
Deux adultes, deux enfants/ Un adulte, trois enfants	2,0
Cinq adultes	2,6
Quatre adultes, un enfant	2,5
Trois adultes, deux enfants	2,4
Deux adultes, trois enfants/ Un adulte, quatre enfants	2,3
Six adultes	3,0
Cinq adultes, un enfant	2,9
Quatre adultes, deux enfants	2,8
Trois adultes, trois enfants	2,7
Deux adultes, quatre enfants/ Un adulte, cinq enfants	2,6
Source: Paquet (2009)	

Tableau 2										
Prix moyen du panier de provision nordique révisé et facteur d'ajustement aux prix, Sud, Inuit Nunangat et régions, 2007-2009										
(N, \$)										
Régions	Ajustement aux prix	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
	Facteurs	Périssables	Périssables	Périssables	Non périssables	Non périssables	Non périssables	Total	Total	Total
Centres urbains de référence	1,00	148,00	156,00	162,00	66,00	74,00	80,00	214,00	229,00	241,00
Inuit Nunangat	1,66	241,25	259,40	249,95	114,61	120,36	122,51	355,71	379,79	372,24
Inuvialuit	1,79	262,00	292,00		120,25	128,25		382,25	420,25	
Nunatsiavut	1,30	194,75	208,00	218,00	83,75	87,50	98,40	278,50	295,50	315,80
Nunavik	1,66	243,00	248,00	254,56	116,50	119,50	121,11	359,00	367,50	375,56
Nunavut	1,88	265,26	289,60	277,29	137,93	146,20	148,02	403,09	435,90	425,38

Source : Données compilées à partir de AADNC, *Enquêtes sur les prix*, 2010.

Tableau 3						
Revenu médian des ménages, avant et après ajustements, avant et après impôt, Inuit Nunangat et régions, 2006						
(\$)						
Régions	Revenu non ajusté		Revenu ajusté à la composition des ménages		Revenu ajusté à la composition des ménages et aux prix	
	Avant impôt	Après impôt	Avant impôt	Après impôt	Avant impôt	Après impôt
Inuit Nunangat	60 490	53 053	30 492	26 766	17 261	15 289
Inuvialuit	59 354	50 000	35 833	30 708	19 916	16 067
Nunatsiavut	51 145	45 298	26 629	23 713	20 477	18 235
Nunavik	64 752	56 345	31 311	27 477	18 724	16 413
Nunavut	60 278	53 178	29 429	26 042	15 660	13 828
Québec	46419*	40447*				
Canada	53634*	46584*				

Source : Données compilées à partir de Statistique Canada, *Recensement canadien de population 2006* (fichier maître); Statistique Canada 2007b*

Tableau 4								
Mesure et taux de faible revenu des ménages, avant et après ajustements, avant et après réhaussement, avant et après impôt, Inuit Nunangat et régions, 2006								
(\$, %)								
Régions	Étape 1-Valeurs initiales non ajustées				Étape 2-Valeurs intermédiaires ajustées à la composition des ménages			
	MFR avant impôt	TFR avant impôt	MFR après impôt	TFR après impôt	MFR avant impôt	TFR avant impôt	MFR après impôt	TFR après impôt
Inuit Nunangat	30 245	23,5	26 527	21,1	15 246	21,8	13 263	18,8
Inuvialuit	29 677	26,7	25 000	24,5	17 917	25,5	15 354	22,6
Nunatsiavut	25 572	21,4	22 649	18,4	13 314	17,3	11 857	14,7
Nunavik	32 376	17,5	28 173	15,7	15 656	14,6	13 739	11,5
Nunavut	30 139	24,8	26 589	22,3	14 746	23,6	13 021	20,6

Source : Données compilées à partir de Statistique Canada, *Recensement canadien de population 2006* (fichier maître).

Tableau 4 (suite)								
Mesure et taux de faible revenu des ménages, avant et après ajustements, avant et après réhaussement, avant et après impôt, Inuit Nunangat et régions, 2006								
(\$, %)								
Régions	Étape 3.1-Valeurs intermédiaires ajustées à la composition des ménages et aux prix				Étape 3.2-Valeurs finales de la MFR ajustée à la composition des ménages rehaussée par le facteur d'ajustement aux prix			
	MFR avant impôt	TFR avant impôt	MFR après impôt	TFR après impôt	MFR avant impôt	TFR avant impôt	MFR après impôt	TFR après impôt
Inuit Nunangat	8 631	21,8	7 645	18,8	25 308	45,2	22 216	44,1
Inuvialuit	9 958	25,5	8 534	22,6	32 071	46,1	27 484	45,5
Nunatsiavut	10 239	17,3	9 118	14,7	17 309	28,6	15 414	24,7
Nunavik	9 362	14,6	8 207	11,5	26 145	40,2	22 943	37,5
Nunavut	7 830	23,6	6 914	20,6	27 723	48,4	24 479	47,7

Source : Données compilées à partir de Statistique Canada, *Recensement canadien de population 2006* (fichier maître).